

MAÎTRISER L'ENGAGEMENT DE CAUTION

DURÉE
1H15

À l'issue de
cette formation,
vous recevrez
une attestation de
formation valable
pour le décompte
d'heures nécessaires
au renouvellement
de la carte
professionnelle.

OBJECTIFS

Comment mettre en place le cautionnement ? Comment choisir la caution ?
Quelles sont les erreurs à éviter ?

LE PUBLIC CONCERNÉ

Les gestionnaires, les administrateurs de biens, comptables, juristes

LES PRÉ-REQUIS

Aucun

INTERVENANT

Caroline SEBAG, Avocat au barreau de Paris



INTRODUCTION

BIENVENUE + PRÉSENTATION DU COURS ET DES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES



PARTIE 1

LA MISE EN PLACE DU CAUTIONNEMENT

- Une sureté, simple ou solidaire ?
- Les vérifications à effectuer (caution personne physique ou morale)
- Les interdictions légales (l'apport de la loi BOUTIN)



PARTIE 2

LES MODALITÉS DU CAUTIONNEMENT (FORMALISME, CONTENU ET DURÉE)

- Le contenu de l'engagement de caution
- Le formalisme
- La durée de l'engagement



PARTIE 3

LES CAS PARTICULIERS

- La caution mariée sous le régime de la communauté
- La caution du colocataire (loi ALUR)
- Le décès de la caution
- La caution étrangère



SYNTHÈSE DU COURS ET CONCLUSION



TEST D'ÉVALUATION + RÉPONSE AUX QUESTIONS + REMERCIEMENT

ASSISTANCE TECHNIQUE

Référent ESI dédié à
l'assistance technique
de la formation
joignable au :
01 71 06 30 30
ou par mail :
fcontinue@fnaim.fr

MOYENS TECHNIQUES

Accès par ZOOM ou
Go To Training, lien de
connexion transmis par
mail au participant

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Support pédagogique
et quizz d'évaluation
finale